



CONSEIL NATIONAL

DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
& DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

Paris, le 16 mars 2020

Objet : Covid-19 / Message du Président du CNAJMJ

Chères consœurs, Chers confrères,

Dans le contexte de crise sanitaire d'une exceptionnelle gravité et d'une intensité inédite depuis un siècle que nous traversons, il est primordial que la profession des AJMJ poursuive l'accomplissement de ses missions auprès des entreprises françaises dans le respect des lois et règlements et des règles de prudence nécessaire. Je vous réitère à cet égard mon appel à ce que chacune et chacun d'entre vous veille d'abord et avant tout à sa protection, à celle de ses salariés, et à la préservation de la santé de tous.

Comme vous le savez, de nombreuses mesures de soutien aux entreprises en difficultés ont déjà été prises et annoncées par le Président, le Gouvernement, et résumées dans une note par la DGFIP et l'ACOSS ([voir pièce jointe](#)). Je vous encourage à diffuser très largement l'information sur ces mesures de façon à ce que les entreprises puissent utiliser au maximum le potentiel de ces mesures de soutien.

Depuis lors, de nombreux événements se sont passés, notamment :

1. Les Tribunaux de commerce sont fermés

Comme vous avez pu le constater, les Tribunaux de commerce sont totalement fermés depuis ce matin, ainsi que l'ensemble des Greffes des Tribunaux de commerce, et ce jusqu'à nouvel ordre (le délai de fermeture reste à ce stade inconnu mais le plus fréquemment cité est de l'ordre de 45 jours).

En conséquence, il n'y aura plus, à compter de ce jour, d'ouverture de procédure collective, sauvegarde, redressement judiciaire et liquidation judiciaire, ni examen de plans, ni conversions de redressements en liquidation, jusqu'à nouvel ordre et sauf cas exceptionnel décidé par la juridiction concernée, pour autant qu'elle y soit autorisée.

Des réflexions sont en cours pour que les décisions les plus urgentes puissent être rendues malgré la fermeture des juridictions. Cela nécessitera un acte de nature législative, qui devrait être intégré à un projet de loi portant mesures d'urgence que le Gouvernement élaborera dans les prochains jours (nous sommes en contact permanent, à cet égard avec la Chancellerie).

2. On s'organise pour pouvoir maintenir l'ouverture des procédures de prévention

S'agissant des procédures de prévention, mandats ad hoc et conciliations, nous sommes en cours de discussion avec le président de la Conférence nationale des Tribunaux de commerce et avec la Présidente des Greffiers de



CONSEIL NATIONAL

DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
& DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

Tribunaux de commerce, pour mettre en place une procédure d'ouverture dématérialisée.

3. Procédures en cours

S'agissant des procédures collectives en cours, j'ai eu confirmation de la direction nationale de l'AGS que les prises en charge relatives à des dossiers déjà ouverts seront maintenues : il conviendra d'adresser les éléments à vos correspondants AGS habituels.

L'AGS m'a également confirmé que, compte-tenu de l'impossibilité actuelle d'organiser concrètement les entretiens préalables aux licenciements, les délégations régionales se montreront conciliantes et compréhensives avec le respect des délais pour le déblocage des fonds.

4. Mise en place de permanences on-line en régions, avec les CRP et les juridictions

Enfin, comme je vous le disais vendredi, nous devons nous montrer exemplaires dans notre disponibilité au service des français et des entreprises françaises. L'idée de permanences en régions, que j'ai proposée au Ministre de l'économie et qui a été validée par lui et ses services, va se concrétiser dès demain.

L'idée est que les AJ et MJ se montrent disponibles pour répondre aux questions des entreprises locales et des entrepreneurs locaux, en coordination avec les CRP (dont je vous donne la liste et les coordonnées en pièce jointe) et les juridictions qui le souhaiteront. Les équipes devront s'organiser localement, sous réserve du respect des contours suivants :

- Miser sur un dispositif 100% dématérialisé (consultation par téléphone) en vue notamment des mesures de confinement qui pourraient être rapidement décrétées ;
- Mettre en place une permanence tournante des AJMJ par régions avec le pool d'AJMJ mobilisés par région, leurs contacts et des plages de consultation bien identifiées par AJMJ afin que les CRP puissent réorienter vers ses consultations les cas prioritaires. L'idée est d'avoir la bande passante maximale de traitement, selon les possibilités ;
- Dans ce dispositif les CRP mobilisent les AJMJ en fonction de la criticité de la situation.

Nous allons revenir vers vous pour vous communiquer la liste des confrères référents sur cette permanence.

Il ne fait aucun doute que nous ne vivons que le début de cette crise d'une ampleur inédite pour notre pays et que la situation ne va cesser d'évoluer très vite : d'autres mesures de protection des populations seront annoncées prochainement, notamment ce soir lors de l'allocution du Président de la République.

Dans les circonstances présentes, les 16 membres du Conseil national des AJMJ et l'équipe permanente du



CONSEIL NATIONAL

DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
& DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

CNAJMJ sont pleinement mobilisés et à votre service. N'hésitez pas à me faire remonter l'ensemble des difficultés que vous rencontrez. Je vous assure que je ferai de mon mieux pour les traiter avec célérité et efficacité. Confiant dans vos forces, votre capacité d'adaptation et votre capacité de résilience, je vous adresse du fond du cœur mes encouragements les plus forts et les plus sincères pour faire face à cette crise.

Je vous prie de trouver ci joint les documents complémentaires :

- [Bpifrance : Mesures - Coronavirus](#)
- [La liste des CRP](#)
- [Le communiqué de presse ACOSS-DGFIP du 13-Mars-2020](#)
- [Le document du ministère de l'économie et des finances](#)

Votre bien dévoué Président,

Christophe Basse